

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Permis de classe 2 – Catégorie C

Le Collège communal fait savoir que la Fonctionnaire déléguée et le Fonctionnaire technique sont saisi d'une demande de permis unique.

Le demandeur est la Commune de Chastre.

Le terrain concerné est situé **Avenue du Castillon, 71** à Chastre et cadastré Chastre, 1e division, section B n°67T- 80G.

Le projet consiste en la construction d'un hall pour le service travaux de la commune et présente les caractéristiques suivantes :

- Le nouveau hall des travaux aura une superficie de +/- 800m², d'une hauteur de 8,70m au faite et d'une hauteur de 5.85m sous corniche par rapport au niveau 0 du rez-de-chaussée.
- Les matériaux utilisés sont des panneaux de béton et une toiture métallique gris foncé
- Les abords seront aménagés avec des zones de stockages et des places de parking

Nouvelle enquête publique à la suite de l'introduction de plans modifiés concernant l'implantation du bâtiment, l'aménagement des espaces de stockage, la gestion des eaux de pluies

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.29 du livre 1er du Code de l'Environnement.

Le projet déroge au plan de secteur qui situe le terrain en zone d'espace vert.

L'enquête publique est ouverte le 17 septembre 2026 et clôturée le 01 octobre 2026

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique via notre site internet ou à l'adresse suivante : Service Urbanisme, avenue du Castillon, 71, 1450 Chastre :

- les jours ouvrables excepté les lundis de 08h30 à 12h00, sans rendez-vous
- les lundis soirs de 16h00 à 20h00 (uniquement sur RDV pris au plus tard 24h à l'avance)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Hage ou Madame Joly dont les bureaux se trouvent au Service Urbanisme, avenue du Castillon, 71, 1450 Chastre (téléphone 010/65.44.99 – 010/65.44.97 ou par mail urbanisme@chastre.be)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivantes : avenue du Castillon ,71, 1450 Chastre
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chastre.be
- en main propre au secrétariat (1^{er} étage) de l'Administration communale.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique 24/PUnique/02 – Hall travaux.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de la clôture d'enquête le 01 octobre 2026 à 11h00, à l'administration communal au service Urbanisme.

Les Fonctionnaires technique et délégué du SPW sont l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête.

La Directrice générale

Stéphanie Van Muylder



Pour le Bourgmestre

L'Échevin délégué

Stéphane COLIN